Les EcoQuartiers

I-Un écoquartier

➢ Qu'est-ce qu'un écoquartier ?

Un Ecoquartier est une opération exemplaire qui permet aux habitants où qu'ils vivent en France de vivre dans un quartier conçu selon les principes du développement durable.

➢ Quels en sont les objectifs ?

Selon le ministère du logement et de l'habitat durable, un écoquartier doit répondre aux critères suivants : il se doit d'être dynamique, attractif de part son aspect moderne mais également par le coût peu onéreux de ses logements ; un écoquartier doit aussi répondre aux trois critères du développement durable : il doit posséder des commerces et de nombreux services tels que une piscine, une épicerie, une maison de santé… pour des raisons économiques. Sa consommation en énergie doit être réduite mais il doit également favoriser les énergies renouvelables (panneaux solaires, éoliennes, géothermie…). Pour satisfaire le pilier social, un écoquartier doit également proposer des logements à bas loyers ainsi que des équipements pédagogiques comme une école, une crèche ou bien un centre de loisirs.

II- L'exemple de l'écoquartier Claude Bernard, Paris

➢ Pourquoi l'avons nous choisi ?

L'espace Claude Bernard est le premier écoquartier français construit à Paris dans le 19è arrondissement et certifié BBC (Bâtiment à Basse Consommation) en 2011. Il comprend aussi de nombreux équipements tels que des logements, des commerces, des bureaux, des bâtiments scolaires ainsi que des aménagements permettant un accès simple aux transports en commun

➢ *Quels sont les enjeux ?*

Le principe lors de sa construction était d'innover en créant des bâtiments peu consommateurs en énergie. En effet, 42.5 % des énergies utilisées pour satisfaire les besoins des habitants sont renouvelables. De plus, l'écoquartier s'investit dans une gestion durable des déplacements de ses habitants en leur donnant accès à un grand nombre de moyens de transports (périphérique proche, bus, métro, pistes cyclables,…).

➢ *Et aujourd'hui ?*

Actuellement, l'écoquartier Claude Bernard a permis une réduction considérable des consommations d'eau, une gestion durable des déchets ainsi que une utilisation optimale des énergies renouvelables. Finalement, les logements affichent une consommation annuelle énergétique classée en catégorie A soit environ 65kWh/m².